Lyon Braderie Festival !

3e édition
11 > 13 octobre 2024
Pôle VÉGÉTAL, place des Jacobins
Lyon 2e

CONCEPT

My Presqu'île structure de management de centre-ville de Lyon organise sur 3 jours : vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024 la 3e édition du Lyon Braderie Festival.
Cet évènement est un rendez-vous annuel festif pour les lyonnais et les visiteurs extérieurs. Une belle occasion de mettre en valeur les différentes ambiances, l'offre shopping, artisanale et gastronomique du centre-ville de Lyon.
Le périmètre s'étend entre le bas des Pentes de la Croix Rousse (Lyon 1er) et la Place Carnot (Lyon 2e), sur les grandes artères, encadré par un dispositif sécurité réfléchi avec la Ville de Lyon.
En plus du dispositif stand braderie des commerçants sédentaires exclusivement, My Presqu'île prévoit des pôles d'animations sur certaines places afin d'inciter les visiteurs à déambuler.

Horaires du festival : de 11h à 18h les vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 octobre (21h pour le Pôle Food le vendredi et samedi).

Dans le cadre du Pôle Végétal installé place des Jacobins (Lyon 2e), My Presqu'île recherche des fleuristes, jardineries urbaines, créateurs et créatrices dont l'univers est inspiré de la nature, des offres de cuisine végétale ou concepts partageant ces valeurs, installés sur Lyon 1er ou 2e arrondissement.
Vous participerez à cet événement automnal en proposant un stand de vente à votre image, qui habillera visuellement cette place emblématique.

My Presqu'île prend en charge l'équipement de base, la signalétique, la communication et la sécurité du lieu pour inciter le public à rester, consommer, photographier et passer un bon moment. Vous avez la gestion de votre stand : affichage prix, encaissement et aménagement.

Matériel à disposition : 1 table 2x0,80 m + 1 chaise par exposant + 1 parasol autoporté 3x3m. Pas d'électricité. Eau : sur la place des Jacobins, une fontaine grand public disponible.

Plan de communication d'envergure :

- RP : Dossier et Campagnes presse : insertions, publi-reportages local et régional.

- Campagnes web : réseaux sociaux : Facebook, Instagram, réseaux médias partenaires.
- Teasers animés : réseaux sociaux, sites partenaires, diffusion locale et régionale.
- Affichages : Publisens parkings LPA, affiches en boutiques, Decaux, écrans dynamiques clear channel et écrans partenaires.
- Street-marketing et diffusion boites aux lettres Lyon centre : programme de l'event.
- Event influenceurs et lancement presse.
- Un kit de communication vous sera fourni pour partager votre participation sur vos réseaux.

CONDITIONS

- **Adhésion à My Presqu'île : selon grille de cotisation**
- **PAF de participation : 100€**
- **Commission sur les recettes : 100% de bénéfice pour vous**

Nous attendons de chaque exposant des « stands mis en scène ». En cas de dossier incomplet, le jury se réserve le droit de ne pas retenir votre candidature.

Pour information vous disposez d'une surface abritée sous parasol de 3x3m.

ENVOI DU DOSSIER

Formulaire de candidature : cliquez ici pour vous inscrire en ligne.
Pensez à également nous transmettre :

- Photos des produits/ créations que vous allez proposer à la vente (pour relai de communication)
- Plan de votre scénographie
- Votre Kbis
- Une assurance responsabilité civile

Les documents sont à transmettre aux adresses email suivantes : apillant@mypresquile.com; acapraro@mypresquile.com avant le lundi 15 avril 2024.

My Presqu'île sélectionnera et portera une attention particulière aux dossiers complets afin de créer une harmonie et une expérience réussie.

1er communiqué de presse envoyé fin avril et dossier de presse complet envoyé en mai.

Nous restons à votre disposition pour des informations complémentaires.

Audrey Pillant - 06 25 90 74 14 - apillant@mypresquile.com
Aurélie Capraro – 06 12 83 14 82 – acapraro@mypresquile.com

Cahier des charges en annexe à ne pas retourner dans le dossier.

MYPRESQU'ILE

CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES POUR LA MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION DU POLE VÉGÉTAL DANS LE CADRE DU LYON BRADERIE FESTIVAL LES VENDREDI 11, SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 OCTOBRE 2024

I. CONTEXTE

I.1 Contexte et environnement

My Presqu'Île a décidé d'organiser une braderie des commerçants dans le 1er et 2ème arrondissement de Lyon. Afin d'animer cet évènement, un Pôle Végétal aura lieu sur la Place des Jacobins (Lyon 2e).

Cette oasis urbaine permettra au public de découvrir des savoir-faire, des commerçants, artisans, créateurs et de partager un moment de convivialité.

I.2 Conditions d'inscriptions

Les critères pour l'inscription sont les suivants et doivent être respectés sous peine de résiliation ou sanction :

- Commerçants domicilié dans le 1er et 2ème arrondissement de Lyon.
- Mettre en avant un savoir-faire local.
- Proposer une scénographie qualitative.
- Autonomie dans l'animation de votre stand.
- Présence sur stand assurée pendant toute la durée de l'événement (11h-18h les 3 jours).

<u>L'occupant doit s'assurer de</u> :

- La qualité des produits proposés, leur originalité, la traçabilité de leur origine, …etc. La présentation soignée et l'aspect festif du périmètre concédé : design des espaces de vente et d'animation.
- A respecter des règles de sécurité, de santé, d'hygiène…etc.
- S'organiser pour la partie encaissement et vente (TPE mobile, paiement en espèce…)

II. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

II.1 Règlementation

Le droit d'occuper le domaine public à titre privatif, exclusif, temporaire et précaire portera sur un espace déterminé par l'organisateur. Dans tous les cas, l'occupant disposera du droit d'occuper l'espace mis à disposition exclusivement pour l'exploitation de son activité commerciale.

-Les concessions devront être totalement autonomes (préparation, gestion des approvisionnements, mise en place et tenue du stand, service au public).

- Le titulaire devra obligatoirement assurer la tenue du stand : installation et vente pendant toute la durée du Lyon Braderie Festival à partir du début jusqu'à sa fin : de 11h à 18h le vendredi 11, samedi 12 et le dimanche 13 octobre 2024.

-Le titulaire devra être présent obligatoirement pendant les trois jours du festival.

-Possibilité de partager un stand : tenue en binôme pour partager la charge financière et présence sur site sur les 3 jours.

II.2 Spécificités techniques

- **Tables/ Chaises/ Parasols** : AMS Mobilier est le prestataire de My Presqu'île sur tout le festival. Il livrera le mobilier loué sur place le vendredi matin et le récupérera à l'issue de la manifestation. Ce dernier doit être rendu dans l'état ou il a été trouvé. Soit non dégradé et propre.

- **PLV** : My Presqu'île prend en charge la communication globale sur site (pôle Végétal aux couleurs du Lyon Braderie Festival).
A vous de prévoir une communication de votre stand pour mettre en valeur vos produits. La communication sur les tarifs de vos produits mis en vente est à gérer par vos soins.

III. INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Tenue du stand** : Les exposants devront veiller à la bonne tenue de l'emplacement qui leur est réservé (stockage, déchets, emballages). Le Lyon Braderie Festival souhaite que les exposants soient attentifs à l'aspect environnemental de leurs stands. Merci donc de limiter les déchets, les éléments en plastique ou superficiels.

- **Prix** : les prix sont clairement affichés en € et à la vue du public.

- **Conditions tarifaires :** adhésion à My Presqu'île selon grille de cotisation + Ticket d'entrée pour participer au pôle : 100€
- **Mise en place** : L'heure d'arrivée et l'installation resteront à voir avec l'équipe organisatrice.
  Les stands devront être en place le vendredi pour 11h et pliés le dimanche à partir de 18h. A savoir la place des Jacobins sera fermée à la circulation et piétonne pour le week-end.

- **Sécurité** : présence d'une équipe de sécurité pour veiller au bon fonctionnement de l'évènement du vendredi au dimanche en non-stop.

IV. RÉGIME DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'occupant signe avec My Presqu'Île une convention d'occupation du domaine public dont le présent cahier des charges ainsi que la proposition du candidat font partie intégrante.

Les espaces concédés relèvent du domaine public de la commune ; la convention est de plein droit un contrat administratif.
Le droit d'occupation est accordé à titre personnel à l'occupant ; de ce fait, il ne peut faire l'objet d'aucune cession ou transmission à quelque titre que ce soit sans l'autorisation expresse de My Presqu'Île.

Compte tenu des modalités d'exploitation du domaine, et notamment de l'absence de clientèle propre de l'occupant, aucun fonds de commerce et donc aucun droit de propriété commercial ne peut être concédé au titre du présent contrat. Aucun droit à un bail commercial ne peut être reconnu à l'occupant autorisé du domaine.

Obligations générales liées à l'occupation du domaine public

Entretien
L'occupant prendra l'espace concédé dans l'état où il se trouve, sans aucun recours contre My Presqu'Île et sans que celle-ci puisse être astreinte, pendant la durée de la convention, à exécuter des réparations ou travaux.

L'occupant s'engagera à maintenir et à rendre l'espace concédé dans un parfait état d'entretien et de propreté.

Tout dommage éventuel causé par l'exploitation de l'emplacement du domaine public, qui serait constaté au regard de ces états des lieux fera l'objet d'une remise en état au frais de l'occupant.

L'occupant veillera à inscrire les activités sur le domaine public dans une perspective de développement durable, notamment en privilégiant l'utilisation

de matériaux biodégradables dans les différentes activités commerciales, en effectuant le tri des déchets et en veillant à ce que la collecte de ceux-ci favorise le recyclage. Chaque point de vente devra s'assurer de sa propre gestion des déchets.

V. RESPONSABIILITÉ ET ASSURANCE

V.1 Responsabilité

Il est précisé que l'exploitant devra satisfaire à toutes les obligations nécessaires à l'exercice de son commerce. Il devra se conformer aux lois et règlements en vigueur et veiller à ce que les commerces respectent eux-mêmes ces obligations.

Notamment, l'occupant devra veiller à ce que la réglementation relative à l'hygiène des produits présentés à la vente, la salubrité, soit respectée.

Il en sera de même pour les règles régissant la sécurité incendie.

La sécurité des installations, équipements demeure de la responsabilité de l'occupant.

V.2 Assurances

L'occupant demeure seul responsable, sans recours auprès de My Presqu'Île de tous dommages causés aux tiers dans le cadre de la mise en place, en œuvre. Le ou les contrats d'assurance souscrits par l'occupant devront prévoir toute garantie en ce sens à My Presqu'Île ; qui en outre devra être considérée comme tiers.

L'occupant devra souscrire une assurance professionnelle couvrant les dommages aux tiers ; aussi bien corporels, matériels qu'immatériels. My Presqu'Île devra être considérée comme tiers.

V.3 Résiliation

<u>Résiliation dans l'intérêt général</u>
My Presqu'Île se réserve le droit de résilier la convention d'occupation pour tous motifs liés à l'intérêt général. Dans ce cas, la résiliation ne pourra donner lieu au versement d'une quelconque indemnité.
La décision de résiliation sera notifiée 15 jours avant la date de mise en place.

En cas de fortes intempéries, seul My Presqu'île se réserve le droit d'annuler.

<u>Résiliation pour faute</u>
My Presqu'Île se réserve le droit de résilier la convention d'occupation en cas de manquement de toute nature de l'exploitant à ses obligations contractuelles. Une

mise en demeure de présenter ses observations et d'exécuter les termes de la convention sera notifié à l'exploitant. En l'absence de preuve de l'exécution des obligations contractuelles, My Presqu'Île notifiera sa décision de résilier la convention dans le délai de dix jours à compter de la notification de la mise en demeure initiale.
Aucune indemnité ne sera due par My Presqu'Île en cas de résiliation pour faute.